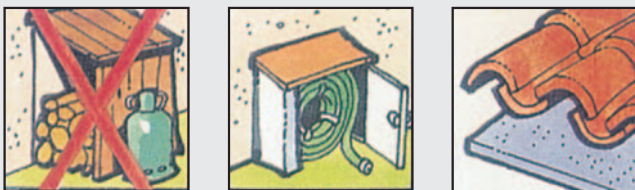


Protéger sa maison

- **Désherbez** autour des récipients à gaz et des dépôts de fioul domestique. Si possible, montez un mur de protection.
- **Protégez** les poutres et autres parties inflammables de votre habitation. Enrobez-les de plâtre. Ne choisissez pas de gouttières, de portes et fenêtres ou volets en PVC.
- **Grillagez** le haut de votre conduit de cheminée et prévoyez une trappe qui se ferme. Faites ramoner la cheminée tous les ans.
- **Vérifiez** la bonne étanchéité aux braises de votre toiture. Posez, si nécessaire, des dalles incombustibles sous la toiture.
- **Évitez** cabanons et caravanes en sous-bois.
- **Ne stockez pas** vos réserves de combustible (bois, butane, fioul) à proximité de l'habitation.
- **Évitez** les ouvertures importantes sur la façade nord-ouest, la plus exposée à l'incendie.
- **Équipez-vous** de tuyaux d'arrosage d'une longueur suffisante pour pouvoir accéder à tous les points de votre propriété et protégez les dans un coffre.
- **Si vous le pouvez**, achetez un extincteur.



> Si vous avez une piscine

- Rendez-la accessible aux engins de lutte.
- Si vous décidez d'acquérir du matériel de défense contre l'incendie : choisissez une pompe à moteur thermique, l'alimentation électrique étant systématiquement coupée en cas de feu important.



Une piscine de 30 m³ équivaut à la capacité en eau de 5 canotiers ou de 10 engins d'incendie.

Une simple moto-pompe et 40 m de tuyaux peuvent vous protéger contre le feu.

> La végétation

- Ne faites pousser aucune végétation le long des fenêtres.
- Le terrain doit être débroussaillé et maintenu en état débroussaillé.
- Les branches des arbres ne doivent pas toucher la maison.



Numéros utiles

- **Caserne des sapeurs-pompiers de Fréjus-Saint-Raphaël**
Tél : 18 ou 112 d'un portable
- **Fermeture des massifs forestiers**
Tél : 04 98 10 55 41
- **EDF**
Tél : 0810 333 083
- **GDF**
Tél : 04 94 41 41 00
- **SOS Médecins**
Tél : 04 94 95 15 25
- **Hôpital Bonnet**
Tél : 04 94 40 21 21
- **SAMU**
Tél : 15
- **Mairie de Fréjus**
Tél : 04 94 17 66 00
- **Service de la forêt - Cellule débroussaillage**
Tél : 04 94 51 88 00

Direction de la communication
Hôtel de Ville
Place Formigé
83600 Fréjus
Tél : 04 94 17 66 34
www.ville-frejus.fr



LES RISQUES D'INCENDIES

L'été 2003, des milliers d'hectares de forêt et de maquis sont partis en fumée, menaçant les biens et les personnes.

Pour éviter de nouveaux désastres écologiques et humains, des mesures de prévention, à l'initiative des collectivités territoriales, se sont mises en place ou ont été renforcées, comme la réglementation sur le débroussaillage...



En cas de départ de feu, des gestes simples peuvent éviter le pire. Ce document a pour objectif de vous informer sur les comportements à adopter et les consignes à respecter en cas de danger.

Gardez-le à proximité, il vous aidera à savoir comment réagir et quelles précautions à prendre en cas d'incendie afin de protéger votre famille, votre maison, et votre environnement et pour aider au mieux les sapeurs-pompiers dans leur lutte contre le feu.

En forêt

> En promenade

Avant de partir, informez-vous. Lorsque les risques d'incendies sont importants (sécheresse, vent violent), les massifs forestiers peuvent être fermés. Renseignements : **04 98 10 55 41**.

- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés.
- Ne stationnez pas devant les barrières de fermeture des pistes forestières.
- Laissez la forêt propre : un tesson de bouteille peut provoquer un incendie.
- Le camping n'est pas autorisé à l'intérieur et à moins de 200 mètres de la forêt.
- Ne fumez pas et n'allumez pas de feu.

ATTENTION ! Une cigarette jetée par la portière d'une voiture peut provoquer un incendie. Utilisez votre cendrier.

TOUT FEU EST STRICTEMENT INTERDIT EN FORÊT.

> En cas de départ de feu

- Donnez l'alerte ou faites alerter immédiatement les sauveteurs en vous adressant aux sapeurs-pompiers (**18 ou 112 d'un portable**), aux personnels forestiers, à la gendarmerie ou à la mairie (**04 94 17 66 00**).
- Localisez précisément : commune, lieu-dit, points de repères.
- Précisez la direction prise par le feu et les moyens d'accès possibles pour les secours.
- Essayez de combattre le sinistre en l'arrosant ou en le battant avec des branchages.
- Ne restez jamais en curieux sur le lieu de l'incendie : cela peut être dangereux et gêner l'action des secours.

ATTENTION ! N'intervenez jamais sans signaler votre présence au commandant des secours et respectez ses directives. Les largages de bombardiers d'eau sont dangereux.

En cas de fumée suspecte

- Appelez les pompiers (**le 18 ou le 112 d'un portable**)
- Donnez votre nom, adresse précise et le meilleur itinéraire pour y parvenir au plus vite.
- Précisez le type de végétation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre.
- Si possible, précisez la direction prise par le feu.
- Donnez votre numéro de téléphone pour que les secours puissent vous rappeler pour un complément d'information.
- Dégagez les accès pour les secours.

L'incendie est proche

- Ouvrez le portail pour faciliter l'arrivée des secours.
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur.
- Abritez votre voiture, vitres fermées, contre la façade opposée à la direction d'où souffle le vent.
- Rentrez vos tuyaux d'arrosage, ils vous serviront après le passage de l'incendie.
- Fermez tous les volets.
- Prévoyez des lumières de remplacement (lampes torches) car l'électricité risque d'être coupée ainsi que le téléphone.
- Préparez un bagage regroupant les papiers les plus importants : carte d'identité, passeport, carte bleue, chéquier, argent, valeurs diverses, carnets de santé, titres de propriété ...
- Préparez-vous à suivre les consignes d'évacuation éventuelle des pompiers.

ATTENTION ! Si votre maison est une construction légère en préfabriqué, évacuez-la et mettez-vous à l'abri chez des voisins.

L'incendie est à votre porte

- Rentrez dans la maison avec toute la famille, y compris les animaux. Vérifiez qu'il ne manque personne.
- Assurez-vous qu'il n'y ait pas d'appel d'air : fermez fenêtres, trappe de cheminée, bouches d'aération et de ventilation.
- Colmatez le bas des portes et fenêtres à l'aide de linges mouillés.
- Remplissez la baignoire ou des bassines pour faire des réserves d'eau.
- Même si la fumée pénètre dans la maison, ne paniquez pas, et ne sortez pas. L'incendie passe vite (20 à 30 mètres à la minute). Si la fumée envahit la pièce, rampez au sol sous les fumées et couvrez vous le nez et la bouche avec un mouchoir humide.

À savoir : Si vous voyez le feu sur une personne, roulez-la dans une couverture ou un manteau non synthétique. Arrosez la victime pour refroidir les brûlures. N'essayez pas d'enlever les vêtements brûlés, ils collent à la peau.

L'incendie est passé

- Ne sortez pas de votre maison avant d'avoir revêtu une tenue adaptée : chaussures en cuir, gants, chapeau, vêtements en coton ou en laine.
- Inspectez la maison : portes, volets, poutres, poteaux, toiture, charpente, combles.

ATTENTION ! Des braises introduites sous des tuiles ou dans les bouches d'aération peuvent s'enflammer une heure après le passage de l'incendie. Utilisez votre tuyau d'arrosage pour éteindre les parties encore en flammes ou fumantes. Arrosez aussi la végétation autour de la maison.